



Certaines familles voient le fait de recevoir des aides sociales comme un possible obstacle à l'obtention d'une carte verte. Le présent document peut vous aider à en savoir davantage sur votre situation et sur les programmes publics qui n'auront aucune conséquence sur votre statut d'immigrant.

Si vous êtes éligible, les programmes gouvernementaux suivants n'auront aucune conséquence sur votre statut d'immigrant et votre demande d'immigration.

- Medicaid et autres programmes de soins médicaux (sauf pour les soins institutionnels de longue durée)
- SNAP
- Logement social
- Dépistage, traitement et vaccins liés à la COVID
- Aides relatives aux conséquences économiques de la pandémie (stimulus checks)
- Aide financière unique en lien avec la pandémie
- Crédits d'impôt pour enfants et EITC
- WIC
- CHIP
- Repas scolaires gratuits ou à prix réduits
- Banques alimentaires ou refuges

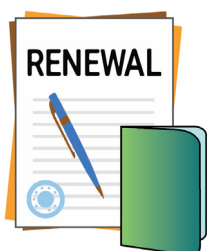
QU'EST-CE QUE LA CHARGE PUBLIQUE ?

Certaines personnes demandant une carte verte (statut de résident permanent légal) ou un visa pour entrer aux États-Unis doivent passer un examen de « charge publique », qui permet de vérifier si elles sont susceptibles de dépendre principalement des services gouvernementaux dans le futur. Les fonctionnaires de l'immigration analysent la situation d'une personne, y compris son âge, ses revenus, sa santé, son éducation ou ses compétences, la situation de sa famille et l'affidavit de soutien ou le contrat de son sponsor. Les seules aides sociales qui sont prises en compte lors de l'examen de charge publique sont listées ci-après :

- les programmes d'aides financières qui fournissent des paiements continus. Le SSI, TANF et l'assistance générale en sont des exemples ;
- les soins institutionnels de longue durée aux frais du gouvernement.



Les membres de votre famille et vous-même êtes-vous des citoyens des États-Unis ? Vous N'ÊTES PAS concernés par la charge publique. Vous devriez continuer de vous inscrire aux programmes pour lesquels vous êtes éligibles.



Les membres de votre famille et vous-même avez-vous déjà des cartes vertes ? Vous N'ÊTES PAS concernés par la charge publique lorsque vous renouvelez votre carte verte ou que vous faites une demande pour devenir un citoyen des États-Unis. Cependant, vous pouvez être concernés si vous quittez le pays pendant plus de 6 mois. Il vaudrait mieux discuter avec un avocat spécialisé en droit de l'immigration si vous prévoyez un long séjour en dehors des États-Unis.



Faites-vous une demande pour l'un des statuts suivants ou en avez-vous déjà un : TPS, visa U ou T, statut de demandeur d'asile ou de réfugié, ou statut spécial d'immigrant mineur ? Vous N'ÊTES PAS concernés par la charge publique. Si vous avez déjà fait ou êtes en train de faire la demande pour l'un de ces statuts d'immigrant, vous pouvez continuer d'être bénéficiaire de tout programme gouvernemental.



Prévoyez-vous de faire une demande de carte verte basée sur les liens familiaux ? Vous pouvez être concernés par la charge publique. Les seules aides prises en compte lors de l'examen relatif à la règle de la charge publique sont : les programmes d'aide financière qui fournissent des paiements continus (par exemple : SSI, TANF, assistance générale) et les soins institutionnels de longue durée comme une maison de soins infirmiers payés par le gouvernement. Nous vous recommandons de discuter avec un avocat spécialisé en droit de l'immigration avant de soumettre toute demande en lien avec l'immigration.

